



Loi Evin : la fac de Montpellier engage des vigiles

Rubrique : actualités - Date : samedi 5 octobre 2002

L'AFP et Libération évoquent « la chasse à la cigarette » menée à la faculté de droit de Montpellier après qu'une étudiante ait porté plainte contre l'établissement pour non respect de la loi Evin

L'AFP souligne que cette jeune fille de 22 ans, allergique au tabac et souffrant de problèmes respiratoires, avait avant la rentrée, « confié sa colère au procureur de la république avant d'écrire aux ministères de la santé, de la justice et de l'éducation ». Elle déplore « les élèves fument partout, même dans les salles de classe ou les toilettes et dit « le doyen de la faculté m'a écoutée mais les étudiants font preuve de mauvaise volonté. C'est regrettable de devoir porter plainte pour faire appliquer la loi ». Observant que « les fumeurs n'apprécient guère l'arrivée spectaculaire des vigiles au blouson noir, barré de la mention « sécurité », l'agence a voulu sonder l'état d'esprit de certains d'entre eux. Ainsi une étudiante qui juge « pathétique de les voir jouer à la police dans le genre série américaine » soupire « créons plutôt une zone fumeur ». Alex assure pour sa part « comprendre le calvaire » de Marilyse, mais il ne se voit pas fumer à l'extérieur à l'approche de l'hiver. Un appariteur plaide « Je suis moi même fumeur mais il faut respecter la loi » et de dénoncer les étudiants qui au passage des vigiles « jettent leur cigarette dans les poubelles au risque d'y mettre le feu ». Le doyen qui assure pour sa part avoir « tout essayé » dont une conférence sur les méfaits du tabac où il s'est retrouvé seul dans un amphithéâtre de 500 places, a prévenu les récalcitrants : « je les convoquerai dans mon bureau et si cela ne suffit pas ce sera la commission de discipline ». Expliquant que face « à la pénurie des salles de cours » le projet de salle fumeur « n'est pas d'actualité », l'agence conclut sur cet « argument imparable » du doyen « c'est bien le moins qu'on fasse respecter la loi dans une faculté de droit ».

Libération apporte cette précision supplémentaire que « pour contraindre les 6000 étudiants à éteindre leur cigarette(&) la faculté a engagé deux vigiles ».